

AVIS

AT.19.102.AV

Perspective de développement urbain de LA LOUVIERE

Avis adopté le 25/10/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de LA LOUVIERE
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.L3353-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation
- *Date de réception du dossier :* 12/09/2019
- *Délai de remise d'avis :* 45
- *Portée de l'avis*
 - La cohérence entre les objectifs régionaux visés à l'article L1123-27-1, §4,
 - Les ambitions transversales de la grande ville,
 - Les actions pour lesquelles le collège communal souhaite recevoir la subvention
- *Audition :* 11/10/2019

Projet :

- *Date de prise d'acte par le* 3/09/2019
Conseil communal :

Brève description du projet et de son contexte :

La Commune de La Louvière est située au centre de la province du Hainaut. Son territoire est partagé en trois unités : l'extrémité nord-est à caractère rural, la partie centrale majoritairement urbanisée et la partie sud, traversée par la Haine, à caractère davantage rural.

Au 1^{er} janvier 2019, la commune comptait 80564 habitants pour une superficie de 64,2 km².

Les ambitions de la PDU sont :

- Redynamiser et améliorer l'attractivité des centres urbains ;
- Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux ;
- Rendre la ville plus intelligente et accessible ;
- Renforcer les liens sociaux dans les quartiers ;
- Promouvoir ou renforcer la participation citoyenne.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de Perspective de développement urbain (PDU) de la commune de LA LOUVIERE.

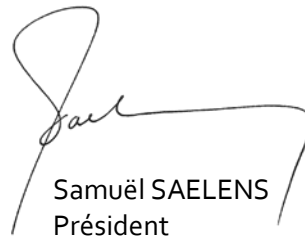
Le Pôle estime que les ambitions transversales de la Ville et les actions proposées dans ce projet de PDU sont cohérentes avec les objectifs régionaux décrits à l'article L1123-27-1, §4 du Code de la démocratie locale, la stratégie développée dans le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Ville de La Louvière et la déclaration de politique communale 2018-2024.

Il apprécie la qualité de l'analyse contextuelle, la bonne dynamique mise en place au sein de la Ville pour élaborer la PDU et l'ambition de promouvoir et renforcer la participation citoyenne.

De plus, le Pôle considère que les périmètres d'action prioritaire retenus sont cohérents, notamment avec les quartiers reconnus comme étant en difficulté, et répondent à des problématiques bien identifiées. Il invite toutefois la Ville à poursuivre ses réflexions sur le quartier numéro un à Haine-Saint-Paul au vu des difficultés rencontrées et sa proximité avec le centre-ville.

Au niveau des actions, le Pôle apprécie la bonne répartition des dépenses proposées à la subvention dont la majorité couvre des dépenses d'investissement.

Le Pôle souligne enfin la bonne qualité du dossier. Il apprécie tout particulièrement la qualité et la clarté du document synthétique qui permet d'appréhender facilement le territoire louviérois et les éléments principaux de la PDU.


Samuël SAELENS
Président